

## Ntare V est-il un Roi Constitutionnel ? : "Non !", répond Jean Bwejeri

@rib News, 25/06/2009 NTARE V. LA CONTROVERSE POST MORTEM FACE AU PRESCRIT DU CODEX Par Prof Yochanan Bwejeri - Bruxelles, le 22 Juin 2009 Il y a deux façons d'aborder la question soulevée par l'Ambassadeur Baranyanka et reprise en controverse par l'Ambassadeur Laurent Kavakure : l'aborder comme une affaire du passé ou au contraire, l'examiner comme une affaire du présent. Je constate que les deux intervenants, tout en marquant leurs points d'accord et de désaccord respectifs, conviennent tacitement de considérer la question au passé. Je vais, en ce qui me concerne, marquer mon point de divergence fondamentalement méthodologique, en abordant la question au présent. Les points d'accord ou de désaccord secondaires suivront.

Je me présente : Professeur Yochanan Bwejeri. Ma titulature princière abrégée est Seruhinda Wa Semukara, Prince de Nkoronko. Je suis le dernier Patriarche, Linguiste, Archiviste et Théologien, dans la longue succession de la Dynastie Zagwe, cette lignée salomonique qui tient une place bien connue dans l'histoire spécifique de la Région du Sud Abyssin (Voir notamment le Tracé des Cartes de l'Afrique en 1617, ainsi que quelques repères des Royaumes des Benengwe chez le savant Dominicain, Historien, Anthropologue, Linguiste et Théologien, le Père Bernardin Muzungu). Il faut développer la largesse de vue des peuples montagnards établis dans le « Triangle (BTA) » où ils exercent une transhumance régulière depuis des millénaires de domestication des bovins. La Dynastie de Ntare Rushatsi à laquelle s'accrochent trop facilement les historiens actuels n'est pas celle de la lignée. C'est la lignée qui est l'incapacité des générations après la rupture de 1567 de reconstituer les faits et gestes de leurs ancêtres. La Ntare Rushatsi et ses descendances sont une branche des nombreux descendants Zagwe, en ligne directe, sur des générations qui remontent au moins à la Reine de Saba. Seuls les clans qui ont gardé les codes peuvent reconstituer cette majestueuse population. Notre Dynastie ancienne est connue localement dans les manuels d'histoire coloniale simplifiée, sous le nom de « Jabwe ». « Jabwe » n'est rien d'autre que « Zagwe », le frère de Ménélek Salomon et de la Reine de Saba, appelé à être le premier souverain masculin du Royaume de Saba, désormais unifié avec Israël. Il n'y a donc aucune surprise que les traditions dynastiques et théologiques de nos ancêtres soient en tous points hâbrées, conformément à la Loi de Moïse. Sur les images ci-dessus, je porte la Kipah juive, le Keter Kushitique, et le Shevet patriarcal. Je discute méticuleusement des points de rituel et de doctrine pour Pesach-Kurya Umwaka, avec des rabbins et des responsables de communautés Juives en Diaspora. Ces attributs se retrouvent tels quels sur nombre d'images des anciens, que l'Institut a méticuleusement annotées et archivées. La « Question Royale » au Burundi, au Rwanda, et dans les Grands Lacs en général, n'est pas une question du passé. Pour faire simple, nul n'ignore que le dernier Roi du Rwanda est encore en vie : un géant de 2m 10, dont le statut est toujours placé en suspens par les vicissitudes de la transition post-coloniale, et qui vit actuellement en exil aux Etats-Unis. J'ai eu le privilège de le rencontrer et de discuter avec lui, à Washington durant l'hiver 2004. Au Burundi, en tout cas, la question royale figure au nombre de ces apories insolubles, qui forment le noeud gordien de l'ordre constitutionnel, la monarchie ayant été abolie par un coup d'état dont la valeur constitutionnelle n'a jamais été parentalisée constitutionnelle, dans la vie d'un peuple, n'est jamais de tout repos ni de bonne augure. Et lorsqu'il s'agit d'un régime multi-millénaire, parfaitement démocratique, comme l'est en général le modèle de Monarchie Constitutionnelle (appelé chez nous « Démocratie Pastorale »), qui coule encore de longs jours dans des pays de haute référence en termes de développement et de démocratie, aux quatre coins de la planète, l'affaire prend une tout autre proportion. Il faut donc tourner sept fois la langue dans sa bouche avant de prendre position dans la controverse post mortem Ntare V. Pour prévenir toute suspicion de généralisation ou de tricherie, je parlerai donc à la première personne avec, autant que faire se peut, des événements vérifiables, des dates, des noms. UNE QUESTION QUE JE DECLINE AU PRÉSENT Pendant que je me préparais à rédiger ces indications doctrinales et factuelles, en cet après-midi de Dimanche, 21 Juin 2009, la chaîne de télévision AB3 diffusait un reportage intitulé : « Le Pays des Origines ». Il est produit par la très sérieuse équipe « Ushuaia », que les amateurs de grandes sensations côtoient systématiquement et apprécient. L'émotion concernait les terres mystérieuses du pays des montagnards « Afar », les phénomènes volcaniques d'une importance géologique capitale pour la planète, perpétuent une activité sismique qui donne au paysage des Hauts Plateaux du Nord Abyssin un aspect des plus singuliers. L'émotion commence à peu près par les mots suivants : « Nous sommes ici sur la terre de l'ancien royaume biblique de Saba. Tout ici rappelle la terre des origines ». b. Les Afars sont les cousins des Tutsi dans le Nord Abyssin. Leurs cousins Issas aussi. Les conflits fratricides Afar/Issas, nés des conjonctures coloniales, ne changent rien à notre commune fraternité. J'ai longuement discuté de ces réalités à plusieurs reprises, durant ces 10 dernières années, avec les meilleurs représentants de toutes ces nations kushites. Il n'y a aucune possibilité pour qui que ce soit de nier l'authenticité de ces discussions fraternelles que ce soit avec les Massais, en marge de la Conférence d'Arusha, que ce soit avec les Falashas, en Ethiopie, ici en Belgique, et aux Etats-Unis. c. J'ai en plus l'immense privilège de m'être vu confier de précieuses pièces Falasha-Ethiopien, par le Rabbin Hailu Paris, de New York, aujourd'hui âgé de plus de 80 ans. Il est sans conteste le plus ancien rabbin Falasha reconnu aux Etats-Unis depuis plus de 40 ans, et qui a été sur la ligne de front durant le long combat de reconnaissance de la question Falasha. Ce combat a commencé avec le Professeur Joseph Halevi dans les années 1850 ; il a continué avec le Dr Jacques Faitlovitch et Emmanuel Tammrat, Dignitaire à la Cour de l'Empereur Haile Selassie vers 1930 ; il est perpétué aujourd'hui par une multitude de comités et d'organisations, en France, en Angleterre et en Israël. La question Royale en Abyssinie se profile toujours en filigrane de la question Falasha, notamment avec la mémoire de la Reine Yodit au Xème siècle. Mais ça c'est une trop longue histoire à dire. A la fin de l'année 2001, très exactement, le 21 Juillet, alors que je présidais le « Conseil de la Couronne » pour la Monarchie Royale de Nkoronko, et en pleine controverse post-Arusha, je pris l'initiative de convier la Princesse Iribagiza Rosa Paula, dernière descendante directe du dernier Roi Constitutionnel, « Rubangisha Miheto Zivyukirije i Kiyenzi », intronisé sous le nom dynastique de « Mwambutsa IV », à pour une conférence conjointe à Bruxelles, sur le thème

«D'ailleurs, la Question Royale est une Question Nationale au Burundi». Mwambutsa IV est justement le père de Ntare V. Si l'écroulement passa inaperçu dans les milieux burundais d'obédience hutu, alors en pleine lutte de positionnement pour l'accès aux dividendes post-Arusha, il n'en fut pas de même dans les milieux intellectuels, diplomatiques et nobiliaires internationaux. Je me proposais alors de suggérer une mise en parenthèse provisoire de la «Loi Salique», afin de trouver une issue à l'impasse constitutionnelle que traversait le pays. La précipitation des événements en décida autrement. C'est ainsi que la parenthèse autour de la question royale continue. La lettre adressa au Médiateur de l'époque, l'ancien Président Sud Africain, Nelson Mandela, une lettre historique, à la demande de nos occupations. Dans cette lettre, mes titres étaient simplement clinés : «Grand Chambellan de la Couronne ; Gardien des Armoiries ; Maître des Livres». La lettre fut envoyée à tous les Rois, Princes et Reines, en charge d'Etat, aux quatre coins du monde, via leurs chancelleries établies à Bruxelles. Nous avons reçu cette Conférence emblématique, des messages de sympathie et de soutien des organisations princiales et nobiliaires, et même des organisations non princiales, mais intéressées au devenir des anciennes dynasties, à la suite de leurs fonctions par les vicissitudes des révolutions et de l'histoire. Parmi elles, l'Association de Défense de la Noblesse Française et Etrangère (ADNFE), dirigée par Johan Domas, nous écrivit à partir du Mardi, 12 Novembre 2002, pour nous demander de faire partie de leurs activités. Le Mardi, 15 Avril 2003, je reçus la lettre d'introduction du Dr Turner, chercheur dans une université danoise, qui demandait de rencontrer l'Institut pour discuter des nouvelles tendances créées par la vague des propositions mises sur la table par le Conseil de la Couronne de Kush. Le Jeudi, 03 Mai 2003, je recevais la lettre du Professeur René Lemarchand, de l'Université de Floride, demandant rendez-vous d'urgence pour une mise au point théorique sur les questions soulevées par les propositions et le sort des théories antérieures. Sa lettre du 05 Février 2005 commencera par ces mots : «Merci Cher Prince!» Le 13 Juillet 2004, je recevais la félicitation de son Excellence le Mwata Yaamv, l'Empereur de la Nation Lunda, dont les territoires s'étendent sur le Shaba et sur l'Angola. Nous nous sommes promis de rester en consultation permanente depuis lors. Lorsque le drame du 11 Septembre 2001 frappa l'Amérique, nous avons adressé un message de condoléances et de soutien au peuple américain, par la voie de son Ambassadeur à Bruxelles, SE Stephen Brauer. Dans la réponse qu'il me fit parvenir personnellement, après un coup de fil personnalisé de son Secrétaire, l'Ambassadeur Stephen Brauer, me remercia en commençant par cliner mon titre royal : «Prince Bwejeri, à!» La lettre est bien classée dans les archives de l'Institut que je dirige. En quelques mois, c'est toute la vision traditionnelle de la presse sur les nations d'Afrique Centrale qui va s'en voir véritablement ébranlée. Le Vendredi, 27 Août, 2004, livraison du journal britannique, The Economist, titre son reportage sur les Tutsi: The Jews of Africa. Le 15 Août, 2004, la fête de Tu Bshvat, Shevat 15, 5764 (Samedi, 7 Février, 2004), je fus invité par l'Ambassadeur d'Israël à Bruxelles, Yehudi Kinnar, au Dîner de Gala où la fine fleur des organisations juives de Belgique avait envoyé ses représentants. Ma félicitation fut installée à la «Table de Kush» portant le numéro 12, le chiffre sacré des 12 Tribus d'Israël que j'ai invité à m'accompagner en cette soirée mémorable à s'en souvenir encore. Le Professeur François, grande figure de la Géopolitique et de la Géostratégie Israélienne, donna la leçon inaugurale. Je fus invité moi-même à produire un bref speech, gratifié d'un véritable standing ovation par l'assemblée. Lors de la fête du Shoah de la même année, 27 Nisan, 5764 (Samedi, 18 Avril, 2004), je fus invité par la Synagogue Beth Hillel, dirigée par le Rabbin Abraham Dahan, à la cérémonie d'hommage aux 6 millions de Juifs assassinés durant la Shoah. La présentation que le rabbin fit de ma personne, de mes ancêtres israéliens et de mes ancêtres de l'Institut, fut retentissante. Je fus invité à allumer la 12ème bougie, après l'Ambassadeur d'Israël, l'Ambassadeur des Etats Unis, l'Ambassadeur d'Allemagne, le Président des Anciens Combattants, le Président des Enfants cachés, etc. De grandes figures des parlements et du Gouvernement belge étaient reconnaissables dans la synagogue à pleine d'importantes personnalités: Madame J. Milkey, Monsieur Elio Di Rupo, Monsieur Charles Michel, Feu Jacques Simonet, etc. Le 15 Février 2005, je fus reçu au bureau de l'Honorable Barack Obama, alors Sénateur, pour présenter une motion orale en 17 points, et soumettre une proposition écrite pour l'avenir du Burundi et de la Région des Grands Lacs, dans la perspective Havillienne. Je portais dans mes mains l'insigne princier qui est le Sceptre ou Bâton de Commandement (qu'on l'appelle comme on veut), et que ceux qui m'ont vu à Arusha connaissent bien. La proposition, sous la forme d'un livre d'une centaine de pages, visait la pacification générale des peuples de la région, qui avaient un besoin urgent de concilier les trois axes de fracture qui constituent les grands triangles du Burundi et des Grands Lacs : La Mémoire et l'Histoire ; La Tradition et La Modernité ; Le Droit et La Théologie. La proposition est encore sur la Table du Sénateur Obama, devenu entretemps Président de la plus puissante Nation du Monde. En Février 2006, je fus reçu à la Synagogue Nationale de Washington pour l'ouverture du Tabernacle, et la réception de la promesse solennelle d'un Sefrei Torah pour la Nation Juive de Kush, en ma qualité de Maggid. Lors de cette cérémonie sans précédent, j'étais accompagné prophétiquement par douze jeunes Bar Mitzvah de la communauté juive de Washington, je portais également, en plus de mon tallit rabbinique, mon sceptre princier. L'Ambassadeur de France à Washington était présent à la Synagogue ce jour-là, et il devait présenter une communication extrêmement sensible à la Communauté Juive de Washington après l'Office. C'était, en effet, des moments tendus pour la France et le monde Juif, puisqu'un jeune venait d'être assassiné en France. Durant le dîner offert par le Rabbin Shmuel Herzfeld, je fus installé à la table de l'Ambassadeur et du Maître de séance, Rabbi Herzfeld. Je pourrais ainsi continuer cette longue liste de situations actuelles, des plus ordinaires aux plus formalisées, qui attestent que la question royale ne se décline pas chez moi au passé. Les correspondances et les publications déposées par l'Institut que je dirige, tant à l'ONU, à l'UR, au Musée Royal de l'Afrique Centrale (cf. notamment les traces écrites de Juillet 2002 : les lettres de Thomas Hallier et de Michèle Fedoroff de l'ECOSOC/ONU ; cf. la lettre de remerciement de Madame Edwine Simons, Responsable de la Section Histoire du Temps Présent, datée du 26 Avril 2004) font toujours attention à mentionner mes prérogatives théologiques et savantes, en connexion avec mes titres princiers. 2- LA CONTROVERSE NTARE Va. Les Points d'accord. Empire du Kitaru, Empire Hima-Tutsi ? Le piège des mots. J'ai écrit cette section en ayant en mémoire le CD produit par

lâ€™quipe de la RPA, sur la mort de Ntare V, et que jâ€™ai attentivement Â©coutÃ©. Ce que je vais dire concerne aussi bien ceux qui ont produit ce CD que ceux qui lâ€™ont visionnÃ© avec intÃ©rÃ©t, en cherchant Â© connaitre la vÃ©ritÃ© sur cet homme destin si tragique. Il serait surprenant quâ€™ils ne se posent pas des questions aprÃ©s avoir pris le temps de lire les observations qui suivent. Ce que je dis reprÃ©sente un panorama global sans lequel lâ€™vÃ©nementiel dÃ©crit dans le CD son sens. Je dois dâ€™abord rappeler lâ€™importance quâ€™il y a Â© situer la Â© Controverse post mortem Ntare VÂ© dans la Â© Question RoyaleÂ© au Burundi, au Rwanda, et dans les Grands Lacs en gÃ©nÃ©ral. Je fÃ©licitÃ© dâ€™abord lâ€™Ambassadeur Baranyanka pour avoir lancÃ© rÃ©solument cette controverse, en rappelant notamment Â© cette rÃ©alitÃ© oubliÃ©e et falsifiÃ©e par Kitara, une rÃ©alitÃ© aujourdâ€™hui coulÃ©e dans une curieuse version africaine des Â© Protocoles de SionÂ©, sous le dÃ©signation infamant dâ€™Â© Empire Hima-TutsiÂ©. Les mots ici sont criminels. Des rÃ©alisations magnifiques avÃ©rÃ©es passent dans les pages de lâ€™histoire, parce que des axiologÃ©mes infamants, portÃ©s par des institutions tentaculaires, imposent leur diktat, prennent toute la place mÃ©diatique, et font impunÃ©ment outrage aussi bien Â© la vÃ©ritÃ© quâ€™Ã© la mÃ©moire vivante des peuples. Câ€™est ce que le Professeur Jules Isaac, un savant Juif de trÃ©s grand mÃ©rite dans les annÃ©es 1950, Â© a appelÃ© Â© Lâ€™Enseignement du MÃ©prisÂ©, dans le livre qui porte le mÃ©me titre. Le savant Juif eut la chance de bÃ©nÃ©ficier dâ€™une comprÃ©hension et de lâ€™amitiÃ© dâ€™un homme dâ€™exception, en la personne du pape Jean XXIII, et son livre fut une rÃ©ponse pour les travaux du Concile Vatican II, en ce qui concerne lâ€™approche conciliaire des questions juives. Ainsi, le mot juste ne sera pas pour nous cet Â© Empire du KitaraÂ© que ramÃ©ne sans prÃ©cautions le Prince Baranyanka, mais celui de Â© Royaumes Sud-KushitiquesÂ©. Et ce nâ€™est pas la mÃ©me chose. Baranyanka reste nÃ©anmoins lâ€™un des rares historiens qui se rapproche de la rÃ©alitÃ© brÃ©vÃ©lante et mondialiste des faits, et qui de ce fait, prend le risque de Â© dÃ©sensclaverÂ© lâ€™histoire du Burundi monarchique, en replaÃ§ant ses trajectoires et ses traditions dans la Â© Grande Histoire du MondeÂ©. Je lui souhaite dâ€™affiner son examen, et de ne pas se rÃ©signer Â© condamner une si bonne initiative Â© une injuste troncature. Je me tiens Â© sa disposition pour de plus amples complÃ©ments dâ€™informations, sâ€™il le souhaite..

Lâ€™AutodafÃ© de NdagoJe marque ensuite mon accord avec le mÃ©me intervenant pour son juste rappel des traditions royales et des sites mÃ©moriels. Je partage son regret pour ce que jâ€™appelle, en pesant mes mots, lâ€™AutodafÃ© de Ndago, ce crime contre les archives vivantes, exÃ©cutÃ© de sang froid par la DeuxiÃ©me RÃ©publique, et qui nâ€™a pas les proportions du monde occidental, que la destruction par le feu de la BibliothÃ©que dâ€™Alexandrie. Imaginez-vous le choc du monde le jour ou un individu sâ€™avisait dâ€™abattre et brÃ©ler le Baobab de Stanley, situÃ© Â© lâ€™embouchure du Fleuve Congo sur lâ€™Atlantique! Je suis malgrÃ© tout au regret de prÃ©venir que tout cet effort de dÃ©sensclaver lâ€™espace risque dâ€™Ã©chouer tant que Baranyanka ne consentira pas lâ€™effort de dÃ©sensclaver le temps. Arbres SacrÃ©s, Feu SacrÃ©: Des Institutions BibliquesJusquâ€™Ã© prÃ©sent, tout lâ€™effort des historiens actuels a Â©tÃ© de convaincre le monde que le Burundi est un pays exceptionnel oÃ¹ la politique se rÃ©sume au conflit sÃ©culaire entre Â© Seigneurs TutsiÂ© et Â© Serfs HutuÂ©. Les institutions monarchiques du Burundi seraient ainsi une parenthÃ©se dans cette longue histoire conflictuelle. Les vrais historiens savent que câ€™est plutÃ©t lâ€™inverse. Le conflit Hutu-Tutsi est une exception dans une longue trame historique. La Gouvernance Monarchique, que des penseurs somaliens de lâ€™UNESCO appellent Â© DÃ©mocratie PastoraleÂ©, est la rÃ©gle dans Kush. Cette rÃ©gle sâ€™est forgÃ©e sur des millÃ©naires, dans la droite continuitÃ© des Royaumes Kushitiques du Nil, et du Â© TriangleÂ© (BTA=Biblical Triangle of Africa), qui donnent, Â© un moment donnÃ©, la quintessence du Royaume biblique de Salomon, avant dâ€™Ã©tre les hÃ©ritiers post-exiliques, aprÃ©s la Dispersion et la Destruction du Temple. Jâ€™ai encore une fois lâ€™Ambassadeur Baranyanka Â© complÃ©ter son examen et Â© revoir sa proposition. Il se rendra compte, trÃ©s facilement, que les Â© arbres sacrÃ©sÂ© (ibigabiro ; inganzamarumbu), le Â© feu sacrÃ©Â© (Umuriro wa Kimeza), sont des institutions bibliques. Et la Bible, ce nâ€™est pas nâ€™importe quoi. Je rappelle Â© cet Â©gard lâ€™ultime mÃ©ta-codage talmudique au lieu de forme dâ€™un puzzle foisonnant, que jâ€™ai personnellement essayÃ© de simplifier et de modÃ©liser, sous lâ€™Appellation dâ€™Â© Eruv MalkuyotÂ©, et qui rend compte, en une synopse saisissante, de toutes ces rÃ©alitÃ©s complexes enfin dÃ©codÃ©es, comme le veut Â© la fois lâ€™axiomatique rabbinique du Â© RaMbamÂ© et celle plutÃ©t sÃ©culiÃ©re et centrÃ©e sur le gÃ©nÃ©ral de lâ€™Anthropologie Structurale, le Professeur Claude LÃ©vi-Strauss. b. Les points de dÃ©saccord.Â© Code EsotÃ©rique? Parlons plutÃ©t de Â© CodexÂ© Tout est dans les mots. Je conteste, dâ€™emblée, le concept obscur de Â© EsotÃ©riqueÂ©. Il charrie une charge nÃ©gative, qui stigmatise et pervertit par consÃ©quent la rÃ©alitÃ© quâ€™il voulait dÃ©crire fait apparaÃ©tre les rÃ©gles constitutionnelles ordinaires comme une Â©trange exception, un dispositif secret, fermÃ© au contrÃ©le dÃ©mocratique, avec tout ce qui suit de suspicions et de mise aux rencarts plus que souhaitable, urgente. Le concept classique que nous prÃ©fÃ©rons est celui de Codex. Câ€™est celui qui est appliquÃ© par les savants en prÃ©sence de grands corpus de lois, de coutumes, de mythes fondateurs, de rÃ©cits dâ€™origines, etc...Ce processus de recombinaison est connu depuis le fond Gilgamesh, la Torah de MoshÃ©, le fond PhÃ©nicien, le fond Babylonien, le Codex des Septantes, le Codex du RaMbam, le Chulchan Arukh de Joseph Caro, jusqu'au Codex du chrÃ©tien JÃ©rÃ©me. Les thÃ©ologiens et les canonistes qui me lisent savent de quoi je parle. Le Codex est un Â© concept opÃ©ratoire universel particuliÃ©rement en honneur chez les classificateurs et les lÃ©ogistes. Câ€™est lui qui doit servir ici. Pas celui de Â© Code EsotÃ©riqueÂ© que personne ne contrÃ©le.. Ntare V est-il un Roi Constitutionnel au Regard du Codex? Non! Pire, câ€™est un Roi suspect dâ€™Apostasie. Il suffit pour cela de se rappeler le sujet de contentieux permanent entre les rois constitutionnels du Burundi et du Rwanda avec les pouvoirs dâ€™occupation, en particulier missionnaires et belges. Le contentieux No1 Â©tait toujours dâ€™ordre ThÃ©ologique. Le Roi Musinga du Rwanda refusa de se convertir au Catholicisme, aprÃ©s une longue controverse thÃ©ologique avec le chef des missionnaires chrÃ©tiens, Mgr LÃ©on Classe. Il fut dÃ©portÃ© et mourut Â© Moba au Shaba. Le dernier Roi constitutionnel du Burundi, Mwambutsa IV, refusa, lui aussi, de se convertir au Catholicisme aprÃ©s maintes tentatives des PÃ©res Canonica et Graults. Il fut sujet de persÃ©cutions, de dÃ©nigrements, et finalement, Â©chappa de justesse Â© un attentat meurtrier planifiÃ© sous la forme dâ€™un coup dâ€™Ã©tat; ce qui lâ€™obligea Â© fuir, sans avoir pu assurer la succession. Pourquoi cet entÃ©tement thÃ©ologique? Ces Rois Kushites Â©taient des Rois Juifs, Â© la fois hommes dâ€™Etat et garants justement de la Doctrine thÃ©ologique. Ils ne pouvaient se convertir au Christianisme sans tomber dans lâ€™Apostasie. Ceux qui se convertirent sous la menace sont couramment qualifiÃ©s de Conversos; ceux qui se convertirent par opportunisme sont qualifiÃ©s dâ€™Apostats. Ils ne pouvaient plus gouverner selon le Codex. Ntare V est lâ€™un dâ€™eux.

question des Princes Apostats est donc une grande affaire. Rwagasore n'aurait pas. Lui et son petit frère ont été des dirigeants du pays, mais ce furent des dirigeants d'un pays qui ne répondait plus au Codex de leurs ancêtres. Ceci a de graves conséquences, à la fois pour les concernés, pour les descendants, et pour les historiens qui ignorent la force du CODEX, ou qui ont pris le parti de dénigrer ce dernier. Les dirigeants issus du tutorat extra-Codex sont purement et simplement inconstitutionnels au regard du Codex. Le Roi Judéo-Kushitique du Burundi, est en effet, avant tout, le Gardien de la Religion. Il n'est pas le détenteur des privilèges que décrivent les missionnaires et les coloniaux. Son destin est des moins enviables par le commun des mortels. Il doit rester vigilant, être au four et au moulin, veiller surtout à l'intégrité du culte, à la conformité des tefillins (ibiheko) sous peine d'attirer les pires malheurs sur le pays et ses descendants. Il doit rester strictement kosher, c'est-à-dire conforme au Codex, afin d'assurer la prospérité de la nation : la croissance des vaches, la fertilité des femmes, la verdure des champs, le bon régime des pluies, l'abondance des récoltes. Lisez ne fut-ce que Paul Del Perugia, et vous serez pris de vertige devant cet abandon quasi monacal, qui peut aller jusqu'au sacrifice suprême, pour le salut de la nation, une fois que celle-ci est menacée d'extinction, sans autre forme de recours. Avant donc d'être un chef politique ou militaire, avant d'être un planificateur, le roi judéo-kushitique est un religieux. Tous les ouvrages des années 1890-1950 le montrent sous cet aspect et à profusion, même s'ils dénigrent obliquement ou frontalement le Codex comme un corps d'observations stupides et superstitieuses. Le Roi est le chef des Théologiens et des Ritualistes. C'est l'équivalent du Calife de l'Ansar Al Islam (la Terre d'Islam), le Grand Roi du Royaume Juif au temps du Temple, le Pape des États Chrétiens. Ntare V était-il encore de ce calibre ? La réponse va de soi. C'est NON ! C'était un jeune converti, intronisé comme un chef coutumier par les anciens évêques des séminaires catholiques, qui étaient passés à la solde des anciens pouvoirs d'occupation. Il agissait d'une tactique habile pour valoir aux yeux de certaines nations du Tiers Monde et surtout de l'ONU, durant la période complexe de la Guerre Froide, comme le décrit fort justement Marc Manirakiza, dans son livre-témoignage sur la Fin de la Monarchie au Burundi. Ntare V était un jeune homme rebelle à la volonté et aux ordres et de son père. Il n'a pas écouté ce dernier quand les comploteurs sont venus le chercher en Europe pour le monter contre son père, en vue d'un coup d'État programmé. Ils voulaient faire porter la responsabilité au seul membre survivant et potentiellement égal de la famille royale. Le jeune homme n'a pas respecté les prescrits du CODEX, en dépit des avertissements de son père. Il fut ainsi la proie facile de prédateurs. Pour Ntare V, la fin tragique de 1972 était déjà inscrite, comme en effet de miroir, dans sa transgression de 1966. La dépouille de Ntare V devrait-elle rejoindre le nécropole de Remera au Regard du Codex ? Non ! Ce lieu sacré est strictement réservé aux souverains constitutionnels, et surtout pas aux Princes soupçonnés d'apostasie, c'est-à-dire qui ont rejeté la protection de la religion et des lois de leurs ancêtres. Car tout se joue là, sur le plan législatif et théologique. On ne peut solliciter la protection d'ancêtres dont on a renié les lois et les traditions, et donc les bannissements et les malédictions. La politique n'est pour rien dans tout ceci. Seule compte la Loi des Ancêtres prudemment déposée au Codex. Une grave question d'aménagement des cimetières est, bien entendue, ici posée en arrière-plan. Elle se pose encore de nos jours, partout où les disparitions confessionnelles ne font pas figure de détails. En France, en Israël, dans les anciens pays du Shélel, une telle question trouverait sa réponse immédiatement. La question des cimetières fait partie des menaces potentielles à qui sont autant de volcans sur lesquels les Burundais sont assis. Les dirigeants de l'Église catholique sont sans doute les mieux placés pour fixer le meilleur sort à réserver aux dépouilles des Princes catholiques. Je propose, pour ma part, pour des raisons de pacification générale, et de compromis inter-religieux, et surtout d'exemplarité aux yeux d'éventuels candidats Apostats, que le Roi catholique Ntare V reste avec les victimes qui sont morts avec lui. C'était, si je ne me trompe, pour leur grande majorité, des catholiques du centre du pays... sauf témoignages avérés qu'il serait tombé dans un traquenard, et que sa foi ancestrale serait restée intacte. A défaut de cela, qu'il reste avec eux, pour la vie et pour la mort. Et pour éviter des manipulations qui ne sont ni de la tradition hutu, ni de la tradition tutsi, à qu'on évite de les déterrer inutilement. Qu'un mémorial Catholique soit dressé à l'Église selon des dispositifs que l'Église catholique connaîtrait mieux que moi. On peut même penser à faire de certains des Saints. Pourquoi pas ? À l'exemple d'Edith Stein à Auschwitz. La dépouille du Roi Mwambutsa IV Par contre, la question de savoir si la dépouille du Roi Mwambutsa doit ou non être rapatriée est une affaire cruciale. Mais ici encore, l'observation du Codex est de rigueur. Je me souviens d'avoir discuté, en long et en large, avec l'ex-Président Tutsi sur cette grave question. Il m'a fait part des blocages qu'il a rencontrés au cours de son régime, pour tenter de rapatrier la dépouille du Souverain ; et je lui ai fait part de mes observations. Le CODEX est très clair là-dessus, particulièrement au chapitre des Rois « Bambutsa ». Umwami ntagira Ubwoko ? Il y a bien d'autres sujets de désaccord, dont celui relatif à la maxime « Non » par Baranyanka et que j'ai entendue proférer par d'autres bouches, notamment Mathias Hitimana : « Umwami ntagira Ubwoko ». Ce que nous lisons est tout simplement un euphémisme de censure, tactiquement diffusé du temps du Prince-Régent, Nduwumwe, et dicté aussi bien par un réflexe de survie face à la disproportion des forces hostiles, que par le fameux « stigmatisme de courtoisie » en situation de rapports de forces provisoirement favorables. Pour se rendre compte de la supercherie, il n'y a qu'à répondre à la question : « Où sont devenus les descendants et les collatéraux des différents souverains qui ont régné depuis des siècles au Burundi ? ». Puisqu'on sait qu'ils se sont transformés en des clans parfaitement connus et identifiables, de quel genre relèvent donc ces clans princiers actuellement ? Ils sont tous Tutsi, c'est l'évidence même. Toute déclaration contraire est une anticipation politique mal cadrée, et dont le prétexte ainsi « Non » est, à tous égards, contraire au Codex. Prof Yochanan Bwejeri à Bruxelles, le 22 Juin 2009 Prince de N